



## **Projet de loi de transformation de la Fonction publique : Rejet unanime des organisations syndicales du CSFPT – abstention des employeurs**

**Délégation CGT au CSFPT, communiqué de presse n°05- 2019, 18 mars 2019**

**Ce lundi 18 mars, le CSFPT a examiné le projet de loi de transformation de la fonction publique. Il n'était saisi que de 6 des 33 articles du projet.**

**Le 1<sup>er</sup> amendement examiné par le CSFPT visant au retrait du projet de loi a été adopté. Il a recueilli les voix de la CGT, de FO, de l'UNSA et de la FA – FPT.**

**Après 5 heures de travaux, l'ensemble des organisations syndicales présentes a voté contre le projet de loi. Le collège employeur s'est désuni entre votes pour, contre et abstentions.**

### **■ Un CSFPT en rébellion depuis février 2019**

Depuis février 2019, le CSFPT a démultiplié les actes de résistance au projet de loi :

- Vœu unanime employeurs territoriaux – organisations syndicales adopté par le bureau du CSFPT, le 20 février 2019, pour dénoncer le calendrier d'examen du projet de loi imposé par le gouvernement.
- Boycott de la séance informelle du CSFPT de présentation du projet de loi, le 20 février 2019, à Bercy, par 4 des 6 organisations syndicales (CGT, FO, FA FPT et SUD).
- Annulation de la réunion inter formations spécialisées du CSFPT du 21 février destinée à travailler sur les projets d'amendement au projet de loi, sur décision unanime des employeurs territoriaux et des organisations syndicales.
- Annulation de la séance plénière du 27 février du CSFPT en raison d'une absence de quorum, résultant du boycott par la CGT, FO, l'UNSA, la FA FPT et SUD (soit 5 des 6 organisations syndicales membres).
- Boycott de l'inter FS du 7 mars par la CGT, FO et SUD. A elles trois, elles représentent la majorité absolue des sièges des organisations syndicales au CSFPT, soit 13 sièges (60%).

### **■ Mépris gouvernemental récurrent pour le CSFPT**

Ce mépris s'est traduit notamment par le fait que :

- L'article 1<sup>er</sup> du projet de loi réduit les prérogatives du CSFPT.
- Le CSFPT n'est saisi que des articles 1<sup>er</sup>, 8, 17, 18, 30 (II) et 33 (I), soit à peine 18% du projet de contre-réforme.
- Le CSFPT est réuni le 18 mars alors que le CCFP s'est déjà exprimé la semaine précédente sur le projet de loi, comme l'a regretté le Président du CSFPT.

### **■ Un projet inspiré du privé et visant à détruire le statut et le service publics**

Le contenu du projet de loi vise à transposer dans la Fonction publique les ordonnances de la loi travail.

Le contenu du texte en témoigne :

- La **généralisation des précaires** avec le contrat de mission de maximum 6 ans n'offrant droit à aucune intégration et déroulé de carrière (article 6).
- La **mise en place de la rupture conventionnelle** permettant de licencier à tout moment (article 24).
- Le **déploiement du salaire à la tête du client** à travers l'entretien annuel et la fin de l'augmentation du point d'indice (article 10).
- La **suppression des prérogatives des Commissions administratives paritaires** en matière d'avancement de grade, de promotion et de mobilité (articles 3, 10 et 12).
- La **disparition des CHSCT** au moment même où les conditions de travail se sont fortement dégradées (article 2).
- La **remise en cause du droit à la formation** à travers la généralisation du CPF (article 20).
- Le **recrutement généralisé de DGS et DGD issus du privé** pour casser l'éthique de la fonction publique et le sens du service public (article 5).
- L'emploi du **procédé antidémocratique des ordonnances** (articles 4, 16 et 20)

■ **Un projet destiné à annihiler les syndicats de lutte et casser l'outil de défense des agents et du service public qu'ils constituent**

La députée LREM Émilie Chalas, future rapporteure du projet de réforme de la fonction publique a indiqué les objectifs indirects du projet de loi :

- « *Nous aurons le courage de **percuter le mode de fonctionnement des syndicats** ».*
- « *Sur les commissions administratives paritaires (CAP), les critiques des organisations syndicales sont légitimes, puisqu'on leur ôte une partie de leur pouvoir et donc la possibilité de capter des adhésions* ».

La CGT dénonce ces propos inacceptables de cette députée, par ailleurs ingénieure territoriale et ex DRH territoriale. **Ils lui hottent toute crédibilité et légitimité** pour mener à bien le travail législatif en tant que rapporteure dudit projet de loi. La lutte contre la présence syndicale dans les processus de prises de décisions n'est qu'un moyen de supprimer toute opposition face aux décisions extrêmes de certains employeurs.

In fine, ce texte est contraire à l'intérêt général et la qualité du service. C'est pour cela qu'il a recueilli le vote négatif de l'ensemble des organisations syndicales et de 2 employeurs.

**La délégation CGT réaffirme que cette contre-réforme n'est ni amendable ni négociable. Elle exige son retrait. Elle rappelle l'attachement de la Fédération CGT des services publics à un fonctionnariat porteur de progrès social et de développement des territoires, à travers des services publics de qualité, moderne, de proximité et accessibles à toutes et tous. L'action du 19 mars apportera une 1<sup>ère</sup> réponse en termes de mobilisation aux attaques du gouvernement.**

La délégation CGT au CSFPT, contact : [k.lakjaa@fdsp.cgt.fr](mailto:k.lakjaa@fdsp.cgt.fr) 06 26 72 79 74



## Communiqués & bulletins de la délégation en 2019

### ■ Délégation CGT au Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale | CP n° 04-2019 du 7 mars 2019

<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/organismes-paritaires/csft/declarations-communiques/article/delegation-cgt-au-conseil-superieur-de-la-fonction-publique-territoriale-cp-no>

### ■ Délégation CGT au Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale | CP n° 03-2019 du 27 février 2019

<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/organismes-paritaires/csft/bulletin-d-information-de-la-delegation-cgt/2019/article/delegation-cgt-au-conseil-superieur-de-la-fonction-publique-territoriale-cp-no-15265>

### ■ Délégation CGT au Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale | CP n° 02-2019 du 21 février 2019 : Mystification gouvernementale au CSFPT

<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/organismes-paritaires/csft/bulletin-d-information-de-la-delegation-cgt/2019/article/delegation-cgt-au-conseil-superieur-de-la-fonction-publique-territoriale-cp-no-15240>

### ■ Délégation CGT au Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale | CP n° 01-2019 du 20 février 2019 : Résistance du CSFPT à la contre-réforme de la fonction publique

<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/organismes-paritaires/csft/bulletin-d-information-de-la-delegation-cgt/2019/article/delegation-cgt-au-conseil-superieur-de-la-fonction-publique-territoriale-cp-no>

### ■ Bulletin de la délégation CGT au CSFP n°1- Séance du 13/02/2019

<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/organismes-paritaires/csft/bulletin-d-information-de-la-delegation-cgt/2019/article/bulletin-de-la-delegation-cgt-au-csfp-no1-seance-du-13-02-2019>

### ■ CNFPT | Retrait du projet de loi Fonction publique DUSSOPT-DARMANIN. Pour la défense du service public de formation professionnelle, ne touchez pas au CNFPT et au Statut de ses agents, retour au 1%

<https://www.cgtservicespublics.fr/societe/statut-de-la-fonction-publique/projet-de-loi-fonction-publique-et-privatisation-cnfpt/privatisation-cnfpt/article/cnfpt-retrait-du-projet-de-loi-fonction-publique-dussopt-darmanin-pour-la>

■ **DOSSIER DE 22 PAGES | Projet de loi de casse de la Fonction Publique**

<https://www.cgtservicespublics.fr/societe/statut-de-la-fonction-publique/projet-de-loi-fonction-publique-et-privatisation-cnfpt/casse-de-la-fonction-publique/dans-les-territoires/article/cgt-ufict-du-grand-reims-projet-de-loi-de-casse-de-la-fonction-publique-nous-ne>